



## CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

### Préavis municipal n° 01/2026

Relatif à la demande du crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire.

Rapport de la Commission d'étude ad hoc

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 01/2026 s'est réunie le 25.02.2026 à 20h15 et était constituée comme suit :

Président	Ezékiel Bürki
Rapporteur	Jocelyne Henry Baudois
Membres	Carvi Stucki Gwenäelle Gilliéron Stéphane Pfefferlé
Municipaux	MM. Pierre-André Debétaz Cédric Desmet Bernard Schaer

Présences
25.02.26
20h15 à 21h35
Présent
Présente
Présente
Présente
Présent
Présent
Présent
Présent

### Préambule

L'amorçage de cet ambitieux projet commença par la votation du préavis 09/ 2022, afin d'organiser une étude de faisabilité sous la forme d'un MEP : Mandat d'étude Parallèles.

À la suite de nombreuses séances avec les écoles et acteurs concernés, jury, 4 architectes, paysagistes, responsables sécurité etc., la Municipalité a élaboré un cahier des charges contenant les besoins et objectifs afin d'assurer une collaboration sûre avec les maîtres d'œuvre.

Une fois le premier tour de la procédure sélective achevé, cinq candidats ont été sélectionnés. Et chacun de leur projet fut publiquement exposé le 28 novembre 2025.

Le projet Lauréat est le bureaux Esposito + Javet Architectes.

**Le présent préavis implique donc le crédit nécessaire à la mise en route du projet lauréat.**

La Municipalité a assuré avoir bien contrôlé, la somme des honoraires figurant à la page 11 de la demande, sous le crible des normes SIA en vigueur.

Si un imprévu se produit malheureusement sur le chantier, une marge de tolérance est prévue à 15% de la somme totale des travaux devisés, ce surplus devant bien sûr être justifié.



### **Consultation des utilisateurs :**

La municipalité a prévu de consulter l'ensemble des employés, par secteur, afin de répondre aux nécessités et aux désirs de chacun. Bien sûr, les éducateurs et les enseignants mais aussi les concierges, les cuisiniers, les sociétés etc. Cet exemple de consultation illustre la pertinence de la procédure et la transmission des échanges entre les maîtres d'œuvres et les utilisateurs afin d'obtenir des espaces pensés par ses occupants. Il est d'ors et déjà prévu de mettre l'UAPE à l'étage et la crèche au rez. Une étude est en cours pour le dépôt des enfants.

### **Le crédit et les aspects liés à l'énergie**

Le crédit demandé finance notamment un bilan énergétique global pour l'ensemble du site, cela signifie que malgré un coût actuellement trop important pour inclure l'assainissement complet des bâtiments existants, ils seront tout de même considérés dans la stratégie énergétique qui sera mise en place. Une société experte a été mandatée pour analyser les différents scénarios possibles pour le chauffage, en collaboration avec le bureau d'architecte. Leur rapport sera transmis en main propre, planning en accord avec les besoins des architectes. Dans le futur, la municipalité pourrait faire une étude pour inclure les grands immeubles avoisinants pour un chauffage général. Des panneaux solaires photovoltaïques ainsi que thermiques seront posés au maximum de la rentabilité. Les panneaux solaires actuellement sur les containers seront par la suite réemployés sur un autre toit du site.

### **L'eau :**

En ce qui concerne la gestion de l'eau, un bac de rétention est prévu sur le site pour alléger les canalisations. Elle permettra au service du paysage communale, d'y puiser de l'eau et nous pourrions même envisager de l'utiliser comme eau des toilettes dans les nouveaux bâtiments.

### **Organisation pendant les travaux :**

Après un rapport amiante, le collège 1932 sera détruit, et nos élèves pourront utiliser certains terrains de Vevey pour le sport.

Concernant les containers provisoires ceux-ci resteront le temps des travaux.

### **Mobilité et parking ;**

Les places de parc actuellement dévolues aux enseignants seront mises à disposition de la population. La Commission émet toutefois certaines appréhensions quant aux nombres de places de parcs disposées sur le site et la conséquence que cela pourrait engendrer pour les commerçants voisins et les habitants

Elle espère que l'étude de mobilité prévue permettra une meilleure fluidité de la circulation, que ce soit pour les habitants, les visiteurs ou des services d'urgences et que leur disposition évitera la mise en péril des restaurateurs de la rue des Terreaux

:

### **Planning espéré :**

Compte tenu que la municipalité va s'entretenir avec les habitants voisins pour que chacun puisse exprimer ses inquiétudes et que des arrangements puissent être mis en place autant que faire se



peut, et donc qu'il n'y ait pas d'opposition, nous pouvons espérer l'ouverture de la nouvelle UAPE en 2028 et de notre nouveau collège en 2031 ou au plus tard 2032..

**Conclusion :** La municipalité a répondu précisément à toutes nos questions.

La commission a apprécié le travail approfondi qui a été effectué et la volonté de la municipalité de prendre en compte l'ensemble des gens impactés par le projet.

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité et sans amendements, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour l'agrandissement du site scolaire comprenant l'extension du collège, la création de divers locaux collectifs, la construction d'une salle de sport double, d'une crèche et de l'UAPE tels que mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 3'300'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de 3'300'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Corsier-sur-Vevey, le 9 mars 2026

Pour la Commission d'étude

Le Président

Ezekiel Bürki

Le rapporteur

Jocelyne Henry-Baudois